



Amende alcoolémie en Espagne .

Par **mataroyan**, le **16/09/2013 à 17:06**

Bonjour,

Il y a un 1 an (août 2012), je me suis fait arrêter à Tarragone, pour alcoolémie. Suite à ça, garde à vue suivie du palais de justice. La sanction : 720 € et interdiction de conduire en Espagne pendant 8 mois.

Jusque là, rien d'anormal.

La juge me dit que je vais recevoir à mon domicile les coordonnées bancaires pour que je règle mon amende. On est en Septembre 2013 et toujours rien reçu.

Sachant que je pars environ 1 mois en Espagne chaque année, que dois-je faire ? attendre ? payer ? Y a-t-il prescription au bout d'un moment ? y aura-t'il majoration ?

Merci d'avance pour vos réponses.